

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 21 avril 2026

**Délibération**

**N° 26.107.1**

**En exercice ... 37**

**Présents ..... 32**

**Votants ..... /**

**Pour ..... /**

**Contre ..... /**

**Abstention .... /**

**PÔLE RESSOURCES - SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES**

**DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION  
DE LA RÉGIE INTERCOMMUNALE DU PORT  
DÉPARTEMENTAL VENDRES EN DOMITIENNE LE  
CHICHOULET**

Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mille vingt-six

**Et le 21 avril à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**32 Conseillers communautaires présents :** madame Carole AFFRE, monsieur François BESSIERE, madame Danièle BOSCH LAURENS, madame Valérie BOUSSIÈRE CHABOT, monsieur Alain CARALP, monsieur Xavier CHAUSSON, monsieur Christian COULAUD, monsieur Pierre CROS, madame Amandine DIEGO, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Marcos FERREIRA, madame Dominique FOUILHÉ, madame Sarah KALFON, madame Ylhamé KASSI, madame Maryse LACOMBE, monsieur Pascal LOUBET, madame Valérie MARLANGEON, monsieur Sylvain MILLAU, monsieur Diégo MINARRO, monsieur Antoine MONINO, madame Sandra PACHOT, madame Sylvie PAMENE, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Daniel SCAFA, monsieur Christian SEGUY, monsieur Julien SIEGLER, madame Maryline TUCA, monsieur Richard VASSAKOS, monsieur Philippe VIDAL.

**5 Conseillers communautaires absents représentés :** monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Marcos FERREIRA), monsieur Bruno BERRAH (représenté par monsieur Pierre CROS), monsieur Yan CLARIANA (représenté par monsieur Richard VASSAKOS), monsieur Thierry DAURAT (représenté par madame Marlène PUCHE), monsieur Jean-Philippe JUAN (représenté par madame Sarah KALFON).

**0 Conseiller communautaire absent excusé.**

**Secrétaire de séance :** madame Valérie MARLANGEON.

\*\*\*\*\*

REÇU EN PRÉFECTURE

le 27/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20260421-DELIB\_26\_10

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 21 avril 2026**

---

**Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la régie intercommunale du port départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-21, L2221-14, L5211-1, R2221-4 et R2221-5 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** les statuts de la régie du port départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet ;

**Vu** la délibération n° 09.06.25 du Conseil communautaire de la Communauté de communes La Domitienne du 24 juin 2009 autorisant la création de la régie intercommunale dotée de la seule autonomie financière du port départemental Le Chichoulet ;

**Vu** les résultats du scrutin ;

**Considérant** que, par convention du 22 juin 2009, signée le 6 juillet 2009, le Département de l'Hérault a confié à la Communauté de communes La Domitienne la délégation par voie d'affermage du port départemental Le Chichoulet à Vendres sur l'ensemble de son périmètre ;

**Considérant** qu'afin de permettre la plus grande transparence dans la gestion de cette exploitation, la Communauté de communes La Domitienne a créé une régie dotée de la seule autonomie financière, conformément aux dispositions des articles L2221-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** qu'une nouvelle convention a été conclue le 24 décembre 2025 entre le Département de l'Hérault et la Communauté de communes La Domitienne confiant à cette dernière la gestion du port jusqu'au 31 décembre 2040 ;

**Considérant** que, conformément aux statuts de la régie, le port départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet est administré par un Conseil d'exploitation composé de 10 membres titulaires dont 7 sont issus du Conseil communautaire et 3 sont issus des collègues représentant les usagers du port (1 pour les professionnels, 1 pour les plaisanciers, et 1 pour les pêcheurs) et 3 suppléants pour ces 3 collègues ;

**Considérant** que les membres du Conseil d'exploitation sont nommés par le Conseil communautaire sur proposition du Président de l'EPCI ;

**Considérant** qu'il convient, suite au renouvellement général des Conseils municipaux de mars 2026, de procéder à la désignation des nouveaux membres du Conseil d'exploitation de la régie intercommunale du port départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet ;

**Considérant** que l'article L2121-21 du CGCT prévoit qu'il est procédé au scrutin secret, sauf si le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'organiser un scrutin public ;

**Considérant** que le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote au scrutin secret ;

**Considérant** que l'élection est acquise à la majorité absolue aux deux premiers tours ou, à défaut, à la majorité relative au troisième tour (article L2121-21 du CGCT) ; qu'en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé ;

REÇU EN PRÉFECTURE

le 27/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20260421-DELIB\_26\_10

**Considérant** qu'en vertu de l'article L2121-21 du CGCT, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions intercommunales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président ;

**Considérant** que les candidatures suivantes ont été proposées par le président de la communauté de communes La Domitienne :

**Collège n° 1 - représentants du Conseil communautaire :**

Alain CARALP (Colombiers)  
Daniel SCAFA (Lespignan)  
Thierry DAURAT (Maraussan)  
Valérie MARLANGEON (Montady)  
Pierre CROS (Nissan-Lez-Ensérune)  
Richard VASSAKOS (Vendres)  
Dominique FOUILHÉ (Vendres)

**Collège n° 2 - représentants des usagers de la plaisance :**

Titulaire : Sylvain BERNUT  
Suppléant : Didier BARRAUD

**Collège n° 3 - représentants des professionnels du port :**

Titulaire : Franck UMBERT  
Suppléant : Thierry BLANC

**Collège n° 4 - représentants de l'activité de pêche de loisir :**

Titulaire : Jean-Luc DANIEL  
Suppléant : Gilles JOURET

**Considérant** qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir et que les nominations prennent effet immédiatement ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,  
Sur 37 membres présents ou représentés,

**I. DÉSIGNE** sur proposition du Président, au sein du Conseil d'exploitation de la régie du port départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet, les membres suivants :

**Collège n° 1 - représentants du Conseil communautaire :**

Alain CARALP (Colombiers)  
Daniel SCAFA (Lespignan)  
Thierry DAURAT (Maraussan)  
Valérie MARLANGEON (Montady)  
Pierre CROS (Nissan-Lez-Ensérune)  
Richard VASSAKOS (Vendres)  
Dominique FOUILHÉ (Vendres)

**Collège n° 2 - représentants des usagers de la plaisance :**

Titulaire : Sylvain BERNUT  
Suppléant : Didier BARRAUD

**Collège n° 3 - représentants des professionnels du port :**

Titulaire : Franck UMBERT  
Suppléant : Thierry BLANC

**Collège n° 4 - représentants de l'activité de pêche de loisir :**

Titulaire : Jean-Luc DANIEL  
Suppléant : Gilles JOURET

REÇU EN PRÉFECTURE

le 27/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20260421-DELIB\_26\_10

**II. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**III. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**IV. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le 27 AVR. 2026

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

27 AVR. 2026

Signature du secrétaire de séance :

Valérie MARLANGEON

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Valérie MARLANGEON'. The signature is written in a cursive style with several loops.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 27/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20260421-DELIB\_26\_10